

Info Coronavirus COVID-19 : la situation en France

Le 24 novembre, le Président de la République a annoncé un assouplissement progressif des mesures de confinement instaurées le 30 octobre.

Jalonné selon trois étapes, cet assouplissement sera assujéti à l'évolution favorable de la situation sanitaire en France.



Étape 1 : A partir du 28 novembre

- Les Français devront toujours justifier d'une attestation dérogatoire pour leurs déplacements mais retrouvent une certaine liberté avec la possibilité de promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée étendue à 3 heures maximum.
- Tous les commerces (hors restaurants) pourront rouvrir avec des horaires étendus (fermeture à 21 heures et possibilité d'ouvrir le dimanche). Des règles sanitaires protectrices (dont un minimum de 8m² par client) devront cependant y rester en vigueur.
- Les lieux de culte rouvriront également dans une limite d'accueil de 30 personnes

Étape 2 : A partir du 15 décembre :

Si les objectifs sanitaires sont atteints (moins de 5000 contaminations par jour), le 15 décembre pourrait marquer la fin du confinement :

- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés.

- Pour les visites vers les territoires ultramarins, un test PCR de moins de 72 heures devra être fourni. Les Français pourront aussi se déplacer à l'étranger dans le respect des règles sanitaires établies.
- Un couvre-feu de 21h à 7h du matin sera cependant instauré, à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre. Des recommandations particulières seront faites quant aux fêtes de fin d'année.
- Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées dans le cadre de protocoles sanitaires stricts. Les spectacles devront terminer à 21h, au début du couvre-feu.

Etape 3 : A partir du 20 janvier :

- Réouverture des restaurants avec mise en place de protocoles sanitaires stricts. Les bars et discothèques devront encore patienter avant de pouvoir à nouveau accueillir leurs clients.
- Les stations de sports d'hiver pourront accueillir des visiteurs pendant les vacances de Noël, cependant tous les équipements collectifs et les remontées mécaniques ne rouvriront qu'à partir du 20 janvier 2021.